

Rapport annuel
Société Industrielle et Financière de l'Artois

2008

Rapport annuel Société Industrielle et Financière de l'Artois
2008

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
du 11 juin 2009

Société anonyme au capital de 5 324 000 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax. : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com

562 078 261 RCS Nanterre

Comte de Ribes

Président d'honneur et administrateur

Cédric de Bailliencourt

Président-directeur général

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Thierry Marraud

Représentant Compagnie du Cambodge

Hubert Fabri**Jean-Philippe Hottinguer****Christoph von Malaise****Edmond Marchegay****Céline Merle-Béral**

Représentant Société Bordelaise Africaine

Olivier Roussel**Philippe de Taux de Wardin**

Représentant PF Representation

Information financière**Cédric de Bailliencourt**

Directeur financier

Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73

Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations Investisseurs

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

Rapport financier annuel

5	Rapport de gestion
6	Rapport du Conseil
15	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
19	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne
21	Comptes consolidés
22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	Variation de la trésorerie consolidée
26	Variation des capitaux propres consolidés
27	Annexe aux comptes consolidés
32	Notes sur le bilan
45	Notes sur le compte de résultat
49	Autres informations
52	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
53	Liste des sociétés consolidées
54	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
55	Comptes annuels
56	Bilan
58	Compte de résultat
59	Annexe aux comptes annuels
59	Notes sur le bilan
61	Notes sur le compte de résultat
62	Informations diverses
63	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
64	Filiales et participations
66	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
67	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés
69	Résolutions
70	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009
71	Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
73	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
74	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières
75	Autres informations réglementées
76	Attestation du rapport financier annuel
77	Document d'information annuel

Rapport de gestion

- 6 Rapport du Conseil
- 15 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
- 19 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Rapport de gestion

Rapport du Conseil

Résultats au 31 décembre 2008

Comptes consolidés

Le résultat net consolidé ressort à - 27 millions d'euros, contre 68 millions d'euros en 2007. Il intègre principalement la baisse des résultats d'IER et la quote-part de résultat négatif de Financière du Loch qui comprend notamment la dépréciation des titres Aegis.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 423 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 668 millions d'euros fin 2007, après prise en compte notamment de la mise à la juste valeur des titres.

Comptes annuels

Le résultat net social s'établit à - 18 millions d'euros, contre 64 millions d'euros en 2007, et correspond principalement à la quote-part de résultat négatif de la Financière du Loch, en partie compensée par les dividendes reçus de Plantations des Terres Rouges.

Trésorerie

Au 31 décembre 2008, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 4 millions d'euros, contre 73 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Participations

Financière du Loch (11,9%) et Compagnie de Pleuven (12,0%)

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient directement 11,9% de la Financière du Loch et 12,0% de la Compagnie de Pleuven qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas

Le Groupe Bolloré détient 32,9%⁽¹⁾ du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 208 millions d'euros à fin décembre 2008.

Depuis 2005, le Groupe est présent au Conseil d'administration d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non-exécutif.

En 2008, Havas a connu une forte amélioration de ses résultats. Le revenu a atteint 1 568 millions d'euros et la croissance organique de 4,7% constitue une des meilleures progressions du secteur. Le résultat opérationnel s'établit à 189 millions d'euros, en hausse de 12,5%, et le résultat net part du Groupe, de 104 millions d'euros, a augmenté de 25% par rapport à 2007 et doublé, comparé à 2006.

La quote-part d'Havas dans les résultats des entreprises associées pour l'exercice 2008 représente 34 millions d'euros dans les comptes de Bolloré, avant 209 millions d'euros de dépréciation des titres.

Aegis

Le Groupe Bolloré détient 29,9%⁽²⁾ du capital d'Aegis Group Plc, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres.

À fin 2008, la valeur boursière de cette participation représentait 270 millions d'euros⁽²⁾.

Le résultat net part du Groupe 2008 s'établit à 83 millions de livres sterling, contre 89 millions de livres sterling en 2007. La baisse du cours d'Aegis et de la livre sterling en 2008 a généré une dépréciation dans les comptes de Bolloré de - 114 millions d'euros en résultat.

Vallourec

En 2008, le Groupe a cédé 3,6% de Vallourec pour 400 millions d'euros, réalisant une plus-value de 358 millions d'euros, après 346 millions d'euros en 2007. À la suite de cette opération, le Groupe a procédé au cours du second semestre 2008 à de nouveaux achats de titres pour détenir 5,7%⁽³⁾ du capital de Vallourec début 2009.

IER (52,1%)

IER est leader de l'équipement des grands réseaux de transport en terminaux et automates de billetterie et en équipements de contrôle d'embarquement permettant le traitement sécurisé et automatisé des flux de passagers et de bagages. IER est également leader dans les solutions d'identification automatique pour le contrôle des flux et des marchandises pour les chaînes et les opérateurs logistiques. Sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de la RFID (« Radio Frequency Identification », système d'identification par radiofréquence) en fait un acteur majeur dans le déploiement de ces nouvelles solutions. Enfin, IER est leader mondial pour la fourniture d'équipements de sécurité physique et de contrôle d'accès.

En 2008, IER a réalisé un chiffre d'affaires de 138,6 millions d'euros, en baisse de 11% par rapport à l'exercice 2007, à périmètre et taux de change constants. Malgré une diminution sensible de ses coûts, les résultats 2008 qui intègrent 9,5 millions d'euros de recherche et développement, sont impactés par la baisse rapide des ventes de terminaux traditionnels.

Dans le transport aérien, les ventes de la nouvelle borne libre-service multi-compagnie montent en puissance. Les nouveaux produits (Speed Boarding Gate) connaissent une forte croissance, compensant partiellement le déclin rapide des terminaux, imprimantes et lecteurs.

L'activité Contrôle d'accès, qui a réalisé 50,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, est en légère baisse, en raison de la fin de la réalisation de grands chantiers, notamment celui du métro de Lyon. Deux marchés importants de transport public ont été remportés en 2008 et viendront compléter l'activité ordinaire, qui se développe favorablement.

Bénéficiant de la réorganisation de son activité, l'Identification Automatique voit son chiffre d'affaires progresser de 5% par rapport à 2007, tandis que les ventes de produits RFID baissent légèrement, suite à la diminution de la demande dans le secteur textile. Au premier semestre 2008, la quatrième ligne de production RFID est entrée en service.

Début 2009, le Groupe a mis en place un nouveau management et une nouvelle organisation en trois activités : Bornes, RFID et Contrôle d'accès.

Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est une perte de - 18 260 023,89 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

Perte de l'exercice	(18 260 023,89)
Report à nouveau antérieur	13 740 616,37
Au compte « Report à nouveau »	(4 519 407,52)

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	206,00 ⁽¹⁾	165,00 ⁽¹⁾	96,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	54,86	43,92	25,55

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Prescription des dividendes

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

(1) Mis en équivalence, dont 4,75% par Bolloré.

(2) Mis en équivalence à compter du quatrième trimestre 2008, dont 0,8% détenu par Bolloré Participations et 1,6% par Nord-Sumatra Investissements.

(3) Dont 4,3% détenus par Bolloré à travers Compagnie de Cornouaille, et 0,9% détenus par Nord-Sumatra Investissements.

Renseignements concernant l'actionariat

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société Industrielle et Financière de l'Artois était réparti de la façon suivante :

	% du capital
Financière Moncey	42,05
Société Bordelaise Africaine	30,19
Bolloré	8,97
Compagnie du Cambodge	7,04
Socfrance	6,84
Total Groupe Bolloré	95,10
Public	4,90
Total	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

En 2008, le nombre de droits de vote a varié de +493 (voir p. 11).

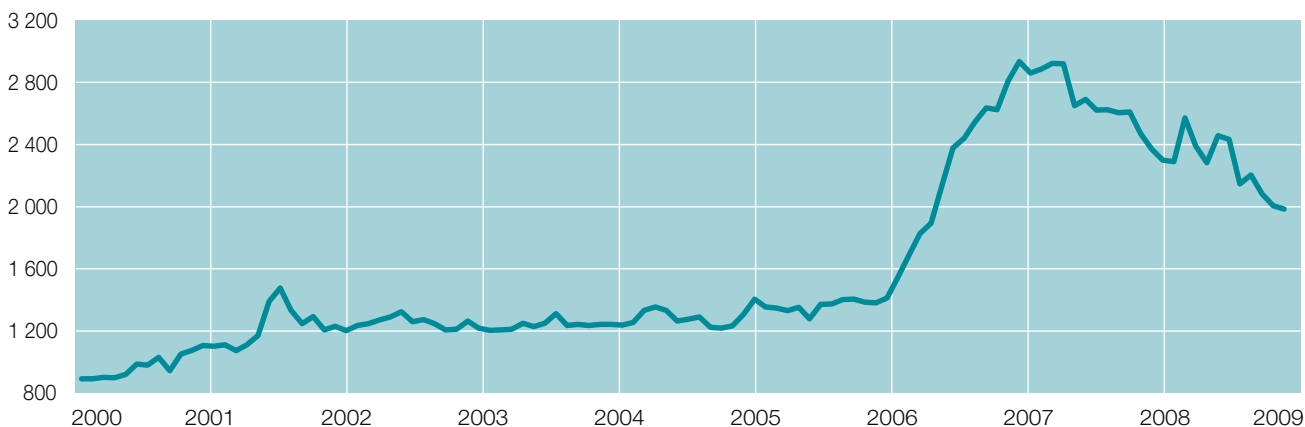
À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actionnaires est de 719 (56 inscrits au nominatif pur et 666 inscrits au nominatif administré) (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2008, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Évolution du cours de l'action

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2007	2 620,00
Cours au 31 décembre 2008	2 005,00
Cours au 27 février 2009	2 000,00

Au 27 février 2009, la capitalisation boursière de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 532,4 millions d'euros. Le nombre de titres échangés en 2008 s'élève à 1 019 et les montants échangés s'élèvent à 2 342 millions d'euros.

Prises de participations

Prises de participations directes

Néant.

Prises de participations indirectes

Néant.

Conseil d'administration

Les mandats d'Olivier Roussel, de Compagnie du Cambodge et de Société Bordelaise Africaine arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat respectif pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du même Code et conclues au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Jetons de présence

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 59 445 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

Rapport de gestion

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2008, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2008	Exercice 2007
Cédric de Bailliencourt, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	380 310	344 066
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	-	1 004 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	380 310	1 348 066

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cédric de Bailliencourt, Président-directeur général				
Rémunération fixe	275 021	275 021	251 956	251 956
Rémunération variable	60 000 ⁽¹⁾	60 000	50 000 ⁽²⁾	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	42 383	42 383	39 333	39 333
Avantages en nature	2 906	2 906	2 777	2 777
Total	380 310	380 310	344 066	344 066

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2007
Comte de Ribes		
Jetons de présence	26 550	26 550
Hubert Fabri		
Jetons de présence	23 350	23 350
Edmond Marchegay		
Jetons de présence	3 050	3 050
Rémunération fixe	317 540	360 000
Rémunération variable	45 000 ⁽³⁾	45 000 ⁽³⁾
Avantage en nature	2 215	1 905
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	2 288	2 288
Olivier Roussel		
Jetons de présence	19 913	19 913
Christoph von Malaise		
Jetons de présence	2 288	2 288
Bolloré Participations		
Jetons de présence	33 433	33 433
Compagnie du Cambodge		
Jetons de présence	3 050	3 050
PF Représentation		
Jetons de présence	2 288	2 287
Société Bordelaise Africaine		
Jetons de présence	3 050	3 050
Total	484 015	526 164

(1) Options Bolloré.

(2) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

(3) Partie variable liée aux résultats du Groupe IER.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions d'options de souscription

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a consenti une option d'achat de 5 % du capital d'IER, option à lever entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009. Le prix d'exercice sera fondé sur la valorisation d'IER de 85 millions d'euros pour 100 % du capital.

Mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Cedric de Baillencourt

Président-directeur général

Date d'entrée en fonction : 6 décembre 2007

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odet ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey et de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Président-directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements), Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odet, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Compagnie des Glénans ; de Bolloré aux Conseils de Batscap, Havas et Socolab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de African Investment Company, Arlington Investissements, Carlyle Investissements, Champ de Mars Investissement, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Dumbarton Invest, Latham Invest, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Groupe, PTR Finances, Peachtree Invest, Renwick Invest, SFA, Sorebol, Swann Investissements et Technifin ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices SA, Plantations des Terres Rouges, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Nord-Sumatra Investissements, Agro Products Investment, Red Land Roses.

Comte de Ribes

Président d'honneur et administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
 - Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
 - Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, IER ;
 - Vice-Président de Bolloré ;
 - Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
 - Administrateur de Bolloré, Ciments français, IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
 - Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge et de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie ;
 - Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey.
- #### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères
- Président de Redlands Farm Holding ;
 - Vice-Président de Financière du Champ de Mars (précédemment dénommée Socfin) ;
 - Administrateur de Plantations des Terres Rouges, Financière du Champ de Mars (précédemment dénommée Socfin), Nord-Sumatra Investissements, SFA ;
 - Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun ;
 - Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB).

Hubert Fabri

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company (LAC), Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy, Socfin KCD ;
- Représentant permanent de PF Representation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

(R) Renouvelé.

Compagnie du Cambodge

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

Représentant permanent : Thierry Marraud

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (ex HR Banque);
- Administrateur Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Rivaud Innovation, IER, Société des Chemins de fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de SAFA Cameroun, Société Havraise Africaine de Négoce Shan.

Jean-Philippe Hottinguer

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance (ex-HRF SA);
- Membre des Conseils de surveillance de Devanlay SA, Etam Développement;
- Administrateur aux Conseils de Société Industrielle et Financière de l'Artois, Etam;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinguer AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (ex-HR Banque);
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (ex-HR Banque) au conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer gestion privée (ex-HR Gestion).

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Néant.

Edmond Marchegay

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2008^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de Dévotis, DMC, Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (ex-HR Banque), ZODIAC;
- Président de IER Graphic;
- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, de IER.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président-directeur général et administrateur d'Automatic Systems (Belgique).

Olivier Roussel

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de la société ISTAC SAS;
- Administrateur de Bolloré, Saga, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Lozé et Associés;

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Bernard Global Investors Ltd.

Christoph von Malaise

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Néant.

Bolloré Participations

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

Représentant permanent : Vincent Bolloré

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge;
- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Tramways de Rouen, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odé, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Agro Products Investment Company Limited, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Nord-Sumatra Investissements, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), SAFA Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, SDV Cameroun, SDV Congo, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), Red Lands Roses, Compagnie Internationale de Cultures, Induservices, Plantations des Terres Rouges, SFA, Socfinal, Socfinasia, Socfinde, Terrasia.

Société Bordelaise Africaine

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

Représentant permanent : Céline Merle-Béral

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, Forestière Équatoriale.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Néant.

PF representation

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

Représentant permanent : Philippe de Taux de Wardin

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de SOGB, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Plantations des Terres Rouges SA, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun, Société des palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'Or, Compagnie Internationale de Cultures, Socfinal, Socfinasia.

(R) Renouvelé.

Tableau des délégations en cours de validité

(art L. 225-100 du Code de commerce)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (12^e résolution) Les augmentations de capital ne pouvant dépasser 1 700 000 euros. Montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros. Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2009)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (13^e résolution) Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2009)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 (14^e résolution) Les augmentations de capital ne pouvant dépasser 1 700 000 euros. Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2009)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (15^e résolution) 1 % du capital. Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2009)

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Compagnie du Cambodge	05/02/2008	Acquisition	99	2 200,00	217 800,00	208D1257
Compagnie du Cambodge	27/06/2008	Acquisition	371	2 150,00	797 650,00	208D4529
Compagnie du Cambodge	10/10/2008	Acquisition	19	2 000,00	38 000,00	208D6925
Compagnie du Cambodge	17/10/2008	Acquisition	1	2 000,00	2 000,00	208D7105
Compagnie du Cambodge	24/10/2008	Acquisition	1	2 000,00	2 000,00	208D7270
Compagnie du Cambodge	27/10/2008	Acquisition	2	2 000,00	4 000,00	208D7374

Données sociales

Périmètre : monde

Au 31 décembre 2008, la Société Industrielle et Financière de l'Artois emploie 856 salariés par la détention d'une participation majoritaire de 52,11 % dans le capital d'IER.

Elle consolide 14 sociétés et exerce ses métiers dans le monde de l'industrie.

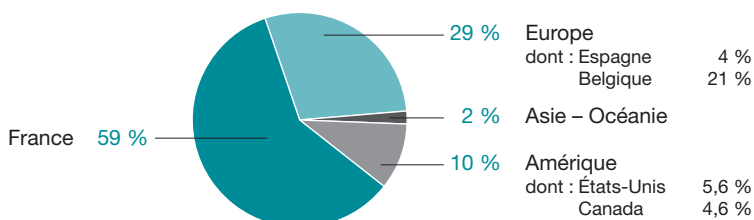
Effectifs au 31 décembre 2008

Effectifs par activité et par zone géographique

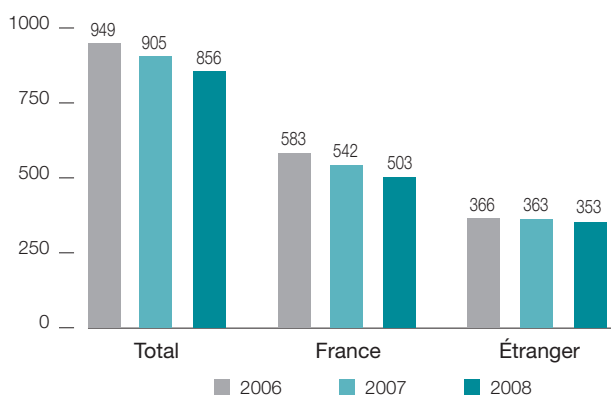
	France	Europe	Afrique	Asie-Océanie	Amérique	Total
Industrie	503	251	0	15	87	856
En pourcentage	58,76	29,32	0,00	1,75	10,17	100,00

Parmi les 856 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois, 503 sont localisés en France et 353 sont localisés dans le reste du monde.

Répartition des effectifs par zone géographique



Évolution des effectifs



Effectifs par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non Cadres	CDI	CDD	Total
Industrie	667	189	283	573	830	26	856
En pourcentage	77,92	22,08	33,06	66,94	96,96	3,04	100,00

Au 31 décembre 2008, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 189 femmes, soit 22,1 % de l'effectif total.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2008 : 283 salariés cadres (soit 33,1 % de l'effectif total) et 573 salariés non-cadres (soit 66,9 % de l'effectif total).

Parmi les 856 salariés, 97 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 830 personnes.

Effectifs par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Industrie	132	292	263	169	856
En pourcentage	15,42	34,12	30,72	19,74	100,00

Recrutements et départs

En 2008, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 130 recrutements, dont 58 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	75	57,69
Contrat à durée déterminée (CDD)	55	42,31
Total	130	100,00

Le nombre total des départs en 2008 est de 179 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	61	34,09
Fin de contrat à durée déterminée	32	17,88
Licenciement non Économique	58	32,40
Licenciement Économique	4	2,23
Mutation	5	2,79
Retraite	12	6,70
Autres motifs	7	3,91
Total	179	100,00

Formations

En 2008, parmi les 856 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois présents au 31 décembre 2008, 303 (soit 35 %) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non Cadres	CDI	CDD	Total
Industrie	234	69	137	166	302	1	303
En pourcentage	77,23	22,77	45,21	54,79	99,67	0,33	100,00

Périmètre : France

Le périmètre des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de quatre sociétés pour un effectif au 31 décembre 2008 de 503 salariés.

L'effectif France présent sur l'année 2008 est de 600 salariés.

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

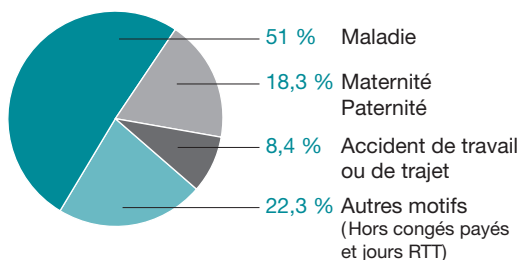
Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2008 :

- 196 cadres autonomes (soit 38,97 % de l'effectif France) dont le forfait moyen est de 217 jours travaillés par an ;
- 25 salariés à temps partiel (soit 4,97 % de l'effectif France).

En 2008, 159 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 7 803 heures (soit une moyenne de 49 heures supplémentaires par salarié concerné).

Absentéisme et motifs

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2008 :



Rémunération

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 22 263 527 euros en 2008.

Intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise

En 2008, 38 000 euros ont été versés dans le plan d'épargne d'entreprise qui compte à ce jour 19 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,17 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 9 500 euros proviennent des versements des salariés (montant moyen de 500 euros versés par salarié souscripteur) ;
- 28 500 euros proviennent de l'abondement de la société (montant moyen de 1 500 euros par salarié souscripteur).

Formation

En 2008, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 347 921 euros, soit 1,56 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 5 602 heures.

238 salariés ont suivi au moins une formation dans l'année pour une durée moyenne de 24 heures par salarié formé.

Sur un effectif France de 220 cadres et 283 non-cadres présents au 31 décembre 2008, 54 % des cadres et 38 % des non-cadres ont suivi une formation en 2008.

Rapport de gestion

Œuvres sociales

En 2008, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ont consacré un budget de 560 042 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'entreprise soit environ 2,52 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2008, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a employé en France 13 personnes handicapées parmi lesquelles cinq ont bénéficié d'une action de formation.

Hygiène et sécurité

En 2008, le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) recensés est de huit.

Le budget consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité en 2008 est de 66 529 euros. Celui-ci a notamment été utilisé pour former 68 salariés à la sécurité soit environ 11 % de l'effectif France présent sur l'année.

Au total, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a dispensé 737 heures de formation sur ces thèmes, ce qui représente en moyenne près de 11 heures par salarié formé.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2008, trois accords collectifs relatifs aux rémunérations ont été signés au sein du périmètre France.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

En 2008, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

Main-d'œuvre extérieure

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains).

En 2008, ce recours correspond à 23 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 3,96 % de la masse salariale.

Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2008
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	7 827
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	3 533
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	
Fioul et diesel oil pour navires	t	
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	
Gaz	m ³	275 242

Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'administration du jeudi 9 avril 2009, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du Conseil

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre 3 membres au moins et 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de 11 membres : Comte de Ribes (Président d'honneur et administrateur), Cédric de Baillencourt (Président-directeur général), Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph Von Malaise, Edmond Marchegay, Compagnie du Cambodge (représentée par Thierry Marraud), Société Bordelaise Africaine (représentée par Céline Merle-Béral), Olivier Roussel, PF Représentation (représentée par Philippe de Traux de Wardin).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le document de référence.

Parmi les 11 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel, Christoph Von Malaise et la société PF Représentation sont qualifiés d'indépendants.

Pouvoirs du Président-directeur général

Le Conseil d'administration, en séance du 6 décembre 2007, a décidé de retenir l'option consistant à ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a nommé Cédric de Baillencourt Président-directeur général.

Le Président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Toutefois, le Président soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

Réunions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le Conseil d'administration, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

Mission du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 19 mars 2008 (taux de présence : 100 %)

- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2007
- Autorisation au Président concernant les cautions, avals et garanties
- Comptes prévisionnels
- Règlement intérieur
- Conventions réglementées

Séance du 28 août 2008 (taux de présence : 72 %)

- Comptes consolidés au 30 juin 2008
- Documents prévisionnels

Séance du 15 décembre 2008 (taux de présence : 54 %)

- Examen des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil d'administration, en séance du 28 août 2008, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
 - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
 - mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.
- Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil, qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 a ratifié la cooptation de Cédric de Baillencourt et a renouvelé le mandat d'administrateur de Edmond Marchegay.

Comités spécialisés

Le Conseil n'a pas de comité spécialisé, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instaurant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit d'être exemptées de la création de ce Comité. Ainsi, un Comité d'audit sera mis en place au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un comité spécialisé.

Rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a fixé à 59455 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 28 août 2008 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003 – le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007 et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes a été, en décembre 2008, consolidé pour former le *Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées*.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 9 avril 2009, appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du *Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société. Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions.

Après avoir engagé des travaux de réflexion sur la mise en place d'un Comité d'audit, le Conseil a décidé que le Comité d'audit sera implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettrait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que, pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le document de référence.

Définition et objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois s'est appuyé sur le cadre de référence pour la rédaction de ce rapport.

Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

Contexte général du contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe. Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

Principaux acteurs du contrôle interne et leurs missions

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et sur un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financières et générales du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004), représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004), représenté par Philippe Bailly.

Description du processus de contrôle interne

Conformité des pratiques aux lois et règlements

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale du Groupe

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultat réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridiques, finance).

Bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques, liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

Fiabilité des informations financières

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

Prévention et maîtrise des risques

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre « Analyse des risques du Groupe » du rapport annuel.

Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du Groupe

Afin d'évaluer et de contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée et finalisée par la Direction financière du Groupe avec l'aide d'un conseil extérieur. Ce processus a concerné l'ensemble des métiers du Groupe, ainsi que la holding, permettant ainsi de constituer une cartographie consolidée et qui a fait l'objet de la mise en place d'un progiciel informatique destiné au suivi et à la mise à jour des risques.

Au niveau de chaque division, des « propriétaires » de risques ont été nommés pour chaque risque prioritaire. Ces propriétaires de risques ont pour mission d'actualiser régulièrement la connaissance des risques identifiés et de déployer des plans d'actions appropriés permettant de réduire l'exposition à ces risques.

La cartographie des risques est destinée à être mise à jour régulièrement et les risques sont traités dans le cadre du Comité des risques.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

Code de déontologie

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, un code général de conduite des affaires est en cours de mise en place dans les sociétés des divisions Transport du Groupe. Ce code a pour objectif de déterminer les principes, les règles de conduite ainsi que les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, de sécurité et de lutte contre la corruption. Une fonction « éthique et conformité » assurera désormais le déploiement et le respect de ce code de conduite.

Liste d'initiés

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

Manuel de procédures administratives et financières

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

La responsabilité environnementale

La Direction de l'audit, en coordination avec le secrétariat général, adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnement, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Le 9 avril 2009
Cédric de Baillencourt
Président-directeur général

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Industrielle et Financière de l'Artois et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Comptes consolidés

22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	Variation de la trésorerie consolidée
26	Variation des capitaux propres consolidés
27	Principes comptables – note 1
31	Principales variations de périmètre – note 2
31	Comparabilité des comptes – note 3
32	Notes sur le bilan – notes 4 à 23
45	Notes sur le compte de résultat – notes 24 à 28
49	Autres informations – notes 29 à 35
53	Liste des sociétés consolidées – note 36
54	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>Goodwill</i>	4	4 694	6 788
Immobilisations incorporelles	5-24	2 278	2 364
Immobilisations corporelles	6-24	31 742	33 843
Titres mis en équivalence	8	1 228	1 313
Autres actifs financiers	9	432 632	593 346
Impôts différés	28	6 182	6 621
Autres actifs		0	0
Actifs non courants		478 756	644 275
Stocks et en-cours	10	20 593	21 271
Clients et autres débiteurs	11-12	35 853	58 836
Impôts courants	13	3 873	3 507
Autres actifs financiers	9	0	0
Autres actifs	14	952	964
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15-20	8 679	83 641
Actifs courants		69 950	168 219
Total actif		548 706	812 494

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital		5 324	5 324
Primes liées au capital		4 610	4 610
Réserves consolidées		412 977	658 387
Capitaux propres, part du Groupe		422 911	668 321
Intérêts minoritaires		2 668	6 483
Capitaux propres	16	425 579	674 804
Autres fonds propres		0	0
Dettes financières à long terme	19-20	311	509
Provisions pour avantages au personnel	18	2 697	2 535
Autres provisions	17	1 058	1 857
Impôts différés	28	4 974	4 975
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		9 040	9 876
Dettes financières à court terme	19-20	48 575	53 953
Provisions (part à moins d'un an)	17	5 964	5 021
Fournisseurs et autres créditeurs	21	50 669	58 037
Impôts courants	22	2 773	4 502
Autres passifs	23	6 106	6 301
Passifs courants		114 087	127 814
Total passif		548 706	812 494

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Chiffre d'affaires	24-25-26	138 580	157 463
Achats et charges externes	26	(93 184)	(102 494)
Frais de personnel	26	(54 181)	(54 621)
Amortissements et provisions	26	(5 561)	(2 624)
Autres produits et charges opérationnels	26	(2 073)	100
Résultat opérationnel	24-25-26	(16 419)	(2 176)
Coût net du financement	27	(777)	(1 222)
Autres produits et charges financiers	27	(9 319)	69 567
Résultat financier	24-25-27	(10 096)	68 345
Part dans le résultat net des entreprises associées	8-24	(85)	(547)
Impôts sur les résultats	28	(199)	2 322
Résultat net consolidé		(26 799)	67 944
Résultat net consolidé, part du Groupe		(22 696)	67 384
Intérêts minoritaires		(4 103)	560

Résultat par action

(en euros)	16	2008	2007
Résultat net part du Groupe			
- de base		(85,3)	253,1
- dilué		(85,3)	253,1

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	(22 696)	67 384
Part des intérêts minoritaires	(4 103)	560
Résultat net consolidé	(26 799)	67 944
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	6 335	3 855
– élimination de la variation des impôts différés	8	(3 629)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	545	805
– élimination des plus ou moins-values de cession	39	(13 265)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	14 222	46 341
– dont stocks et en-cours	473	212
– dont dettes	(2 568)	18 148
– dont créances	16 317	27 981
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(5 650)	102 051
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(1 329)	(3 024)
– immobilisations incorporelles	(631)	(315)
– titres et autres immobilisations financières	(7 618)	(96)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	4	117
– immobilisations incorporelles	278	693
– titres	0	12 441
– autres immobilisations financières	113	37
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(7)	0
Flux nets de trésorerie sur investissements	(9 190)	9 853
Flux de financement		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(54 837)	(43 923)
– dividendes versés aux minoritaires	(16)	(15)
– remboursements des dettes financières	(6 770)	(727)
Encaissements :		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)	0	0
– augmentation des dettes financières	44	3 261
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(61 579)	(41 404)
Incidence des variations de cours des devises	134	(45)
Variation de la trésorerie	(76 285)	70 455
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	52 772	(17 683)
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	(23 513)	52 772

(1) Voir note 15.

L'amélioration du besoin en fonds de roulement (BFR) de 14,2 millions d'euros par rapport à décembre 2007 s'explique essentiellement par :
– une amélioration du BFR des Terminaux et Systèmes spécialisés de 9 millions d'euros du fait du repli de l'activité après la forte facturation de décembre 2007 ;
– 6,2 millions d'euros provenant de la réalisation de charges à payer de SNC (Financière du Loch) chez la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Comptes consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 32-39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	266 200	5 324	4 610	615 079	(194)	199 914	824 733	5 855	830 588
Variation des réserves de conversion					(45)		(45)	(41)	(86)
Dividendes distribués						(43 923)	(43 923)	(15)	(43 938)
Variation de juste valeur IAS 32-39				(179 944)			(179 944)	1	(179 943)
Stock-options ⁽²⁾						116	116	123	239
Variations de périmètre									
Autres variations									
Résultat de l'exercice						67 384	67 384	560	67 944
Capitaux propres au 31/12/2007	266 200	5 324	4 610	435 135	(239)	223 491	668 321	6 483	674 804
Variation des réserves de conversion					90		90	83	173
Dividendes distribués						(54 837)	(54 837)	(16)	(54 853)
Variation de juste valeur IAS 32-39				(168 227)			(168 227)	1	(168 226)
Stock-options ⁽²⁾						240	240	220	460
Variations de périmètre									
Autres variations						20	20		20
Résultat de l'exercice						(22 696)	(22 696)	(4 103)	(26 799)
Capitaux propres au 31/12/2008	266 200	5 324	4 610	266 908	(149)	146 218	422 911	2 668	425 579

(1) Voir note 16 – Capitaux propres.

(2) Effets des plans d'options de souscription d'actions Bolloré SA attribués par Bolloré SA aux salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les modalités d'attribution de ces options sont décrites dans la note 30. Aucun nouveau plan n'a été attribué au cours de l'exercice 2008.

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Principes comptables

A – Faits marquants

En 2008 : néant.

En 2007, la Société Industrielle et Financière de l'Artois avait perçu des dividendes de sa filiale Compagnie de Pleuven pour 60,8 millions d'euros et cédé des titres de Compagnie du Cambodge pour 12,3 millions d'euros.

B – Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 9 avril 2009, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois (« le Groupe ») au 31 décembre 2008. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2009.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 est d'application obligatoire selon l'IASB, mais n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne. Les analyses menées par le Groupe révèlent toutefois que son application est sans effet sur les états financiers consolidés.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

Nouvelles normes appliquées par le Groupe à compter de 2008

• IFRIC 11 « ACTIONS PROPRES ET TRANSACTIONS INTRAGROUPES » précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007.

L'application de ce texte ne modifie pas les traitements comptables actuels du Groupe.

• AMENDEMENT D'IAS 39 ET D'IFRS 7 « RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS » permet sous certaines conditions de reclasser des actifs financiers disponibles à la vente ou « Held to Maturity » en prêts et créances.

Cet amendement, entré en vigueur le 15 octobre 2008, est sans effet sur les actifs financiers du Groupe.

• IFRIC 14 « ACTIFS DE RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM » traite de la comptabilisation des actifs de couverture des régimes de retraite. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'application de ce texte est sans effet sur les états financiers du Groupe.

Normes d'application obligatoire mais non encore adoptées par l'Union européenne

• IFRIC 12 « CONTRATS DE CONCESSION »

Aucune entité intégrée du Groupe Artois n'opère de concession au 31 décembre 2008.

Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes 2008.

• RÉVISION D'IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES » ET AMENDEMENT D'IAS 27 « ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision s'appliquant de manière prospective est sans effet sur les états financiers du Groupe antérieurs à son application.

• IFRS 8 « SEGMENTS OPÉRATIONNELS »

Cette norme, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoit de présenter l'information sectorielle sur la base de la présentation utilisée en interne par le management.

Les analyses menées par le Groupe pour évaluer les impacts de l'application de cette nouvelle norme ne révèlent pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier. En l'état actuel de ses analyses, le Groupe n'anticipe aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

• AMENDEMENT DE LA NORME IAS 23 « COÛTS D'EMPRUNTS »

Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il prévoit la suppression de l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts devront être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif. Le Groupe estime que le nombre d'actifs qui pourraient être éligibles est très limité et que l'application de ce texte ne devrait pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers.

Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :

• RÉVISION DE LA NORME IAS 1 « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »

Cette révision, applicable au 1^{er} janvier 2009, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ».

• AMÉLIORATION DES IFRS : APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2009, PRÉCISE OU CLARIFIE LES CONDITIONS D'APPLICATION DE CERTAINES NORMES.

Le Groupe estime à la date des présents états financiers ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

- révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- amendement d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures ».

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. Opérations intragroupes

• OPÉRATIONS N'AFFECTANT PAS LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

• OPÉRATIONS AFFECTANT LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières. Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Résultat financier » pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

• ACQUISITION D'INTÉRÊTS COMPLÉMENTAIRES DANS UNE ENTITÉ CONSOLIDÉE

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

• DIMINUTION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS UNE FILIALE CONSOLIDÉE SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant : les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par la vente de biens et de services des secteurs industriels (Terminaux et Systèmes spécialisés). Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et le cas échéant les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur des composants de la dette financière nette.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement et la comptabilisation des engagements de retraite.

7. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à compter de la date de leur mise en service. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
 - la faisabilité technique du projet est démontrée ;
 - l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
 - l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
 - les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :
- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
 - si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait ces conditions au 31 décembre 2008.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon la norme IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon la norme IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers, comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

12.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière de clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

12.2 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

12.3 Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts, créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

12.4 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

12.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an. Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

15. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

16. Engagements envers le personnel

• AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats attendus selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode « du corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs de régime, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droits, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux proche des taux sans risque à date d'évaluation.

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite à prestations définies ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

• AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liés à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

17. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs financiers courants comprennent les fournisseurs et comptes rattachés et la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers de transaction, qui sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

18. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers en premier niveau d'analyse et par zone géographique en second niveau compte tenu de l'organisation du Groupe, et ce, conformément aux dispositions de la norme IAS 14. Les activités principales par secteur sont les suivantes :

- Terminaux et Systèmes spécialisés : conception, fabrication et vente de terminaux spécialisés, bornes, contrôles d'accès et identification automatique ;
- autres activités : portefeuille de participations.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 24. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

Note 2 – Principales variations de périmètre

Exercice 2008

Les sociétés Printex Europe SA et Automatic Systems America (USA) Inc., n'ayant plus d'activité, ont été déconsolidées sur le premier semestre de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Au second semestre 2007, la société Tupos Graphic a absorbé la société Techni-Conseil et a été renommée « IER Graphic ».

Note 3 – Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près et à l'exception de reclassements mineurs entre les actifs et passifs courants et non courants, les comptes de l'exercice 2008 sont comparables à ceux de l'exercice 2007.

La note 25 décrit l'incidence des variations de périmètre et de change 2008 sur les chiffres clés, les données 2008 étant ramenées au périmètre et aux taux de change 2007.

Notes sur le bilan

Note 4 – Goodwill

Évolution des goodwill

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2006	6 788
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2007	6 788
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres ⁽¹⁾	(2 094)
Au 31 décembre 2008	4 694

(1) Correspond à la dépréciation du goodwill d'IER Graphic.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), mesurée par activité, est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt. Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT et intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques). En règle générale, les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests ont été effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Terminaux et Systèmes spécialisés	4 694	6 788
Autres activités	0	0
Total	4 694	6 788

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour tester les principaux goodwill :

	Terminaux et Systèmes spécialisés
Valeur nette comptable du goodwill (en milliers d'euros)	4 694
Paramètres du modèle applicables aux flux de trésorerie :	
– taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5	1 % à 10 %
– taux de croissance sur valeur terminale	1 % à 1,5 %
– coût moyen pondéré du capital (WACC)	7,4 %
– sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux d'actualisation	(41,4) %
– sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux de croissance à l'infini	46,6 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en milliers d'euros)	(2 094)

Une variation globale de 1 % des principales hypothèses n'aurait pas modifié le résultat des tests réalisés au 31 décembre 2008.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	7 186	631	(98)	0	(5)	(71)	7 643
Fonds commerciaux	3 575	0	0	0	49	0	3 624
Autres	7	0	0	0	0	(7)	0
Valeurs brutes	10 768	631	(98)	0	44	(78)	11 267
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	(5 735)	(649)	68	0	(1)	77	(6 240)
Fonds commerciaux	(2 669)	(31)	0	0	(49)	0	(2 749)
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(8 404)	(680)	68	0	(50)	77	(8 989)
Valeurs nettes	2 364	(49)	(30)	0	(6)	(1)	2 278

Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	6 929	308	(182)	0	(17)	148	7 186
Fonds commerciaux	3 770	0	(95)	0	(99)	(1)	3 575
Autres	173	7	0	0	7	(180)	7
Valeurs brutes	10 872	315	(277)	0	(109)	(33)	10 768
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	(5 365)	(694)	181	0	15	128	(5 735)
Fonds commerciaux	(2 831)	(33)	95	0	99	1	(2 669)
Autres	(172)	0	0	0	(7)	179	0
Amortissements et provisions	(8 368)	(727)	276	0	107	308	(8 404)
Valeurs nettes	2 504	(412)	(1)	0	(2)	275	2 364

Note 6 – Immobilisations corporelles

Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	2 434	0	0	0	0	0	2 434
Constructions	32 461	137	0	0	0	0	32 598
Installations techniques, matériels	17 913	1 100	(129)	0	(19)	3	18 868
Autres	6 120	97	(356)	0	(40)	1	5 822
Immobilisations en cours	195	12	0	0	0	0	207
Avances, acomptes	9	0	0	0	0	(3)	6
Valeurs brutes	59 132	1 346	(485)	0	(59)	1	59 935

Comptes consolidés

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	(17)	0	0	0	0	0	(17)
Constructions	(10244)	(909)	0	0	0	279	(10874)
Installations techniques, matériels	(10462)	(1939)	124	0	11	(280)	(12546)
Autres	(4566)	(382)	348	0	29	(1)	(4572)
Immobilisations en cours	0	(184)	0	0	0	0	(184)
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(25289)	(3414)	472	0	40	(2)	(28193)
Valeurs nettes	33843	(2068)	(13)	0	(19)	(1)	31742

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 24.

Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	2434	0	0	0	0	0	2434
Constructions	32260	207	(6)	0	0	0	32461
Installations techniques, matériels	16887	1298	(151)	0	11	(132)	17913
Autres	5740	718	(253)	0	(84)	(1)	6120
Immobilisations en cours	275	195	0	0	0	(275)	195
Avances, acomptes	0	9	0	0	0	0	9
Valeurs brutes	57596	2427	(410)	0	(73)	(408)	59132

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	(17)	0	0	0	0	0	(17)
Constructions	(9359)	(889)	4	0	0	0	(10244)
Installations techniques, matériels	(8870)	(1867)	161	0	(8)	122	(10462)
Autres	(4433)	(375)	167	0	66	9	(4566)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(22679)	(3131)	332	0	58	131	(25289)
Valeurs nettes	34917	(704)	(78)	0	(15)	(277)	33843

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 24.

Biens pris en crédit-bail et retraités en consolidation

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Terrains	137	0	0	137
Constructions	929	(79)	(555)	374
Autres immobilisations	0	0	0	0
Total	1066	(79)	(555)	511

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Terrains	185	0	0	185
Constructions	1396	(85)	(755)	641
Autres immobilisations	1060	(106)	(530)	530
Total	2641	(191)	(1285)	1356

Note 7 – Contrats de locations

Contrats de locations en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	(12 062)	(3 420)	(8 600)	(42)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(12 062)	(3 420)	(8 600)	(42)

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	(15 398)	(3 810)	(11 388)	(200)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(15 398)	(3 810)	(11 388)	(200)

Note 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2006	1 860
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	(547)
Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2007	1 313
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	(85)
Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2008	1 228

Valeur des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Secteur d'activité
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
Rivaud Innovation	(85)	1 228	(547)	1 313	Autres activités
Total	(85)	1 228	(547)	1 313	

Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes du 31 décembre 2008. Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire à l'issue des tests réalisés.

Note 9 – Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	438 200	(6 038)	432 162	432 162	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	470	0	470	470	0
Total	438 670	(6 038)	432 632	432 632	0

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	598 571	(5 776)	592 795	592 795	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	551	0	551	551	0
Total	599 122	(5 776)	593 346	593 346	0

Comptes consolidés

Détail des variations de la période

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations juste valeur ⁽²⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	592 795	7 591 ⁽¹⁾	0	(168 226)	(20)	22	432 162
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	551	27	(113)	0	0	5	470
Total	593 346	7 618	(113)	(168 226)	(20)	27	432 632

(1) Au cours de l'exercice 2008, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a acquis 28 623 titres complémentaires de la Financière de l'Odette pour une valeur de 7 439 milliers d'euros.

(2) Correspond principalement à la diminution du cours de Bourse des titres Bolloré, Financière de l'Odette et de Plantations des Terres Rouges pour respectivement - 55 097 milliers d'euros, - 52 256 milliers d'euros et - 44 863 milliers d'euros.

Aucun titre n'est en situation de moins-value latente temporaire au 31 décembre 2008, les capitaux propres du Groupe ne comportent pas de moins-value liées aux réévaluations de titre en juste valeur.

Détail des actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Bolloré	4,03 %	84 694	4,03 %	139 791
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	22,81 %	217 552	22,81 %	262 415
SAFA France	9,67 %	1 843	8,88 %	1 546
Financière de l'Odette	4,98 %	47 537	4,54 %	92 354
Autres titres cotés		0		0
Sous-total titres cotés		351 626		496 106
Financière V	4,00 %	10 949	4,00 %	16 296
Financière du Loch	11,95 %	28 312	11,95 %	28 312
Compagnie de Pleuven	12,00 %	40 342	12,00 %	51 150
Rivaud Loisirs Communication	17,71 %	897	17,71 %	897
Autres titres non cotés		36		34
Sous-total autres titres non cotés		80 536		96 689
Total		432 162		592 795

(1) La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81 %, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière). Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 33).

Note 10 – Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	19 194	(5 331)	13 863	12 723	(3 644)	9 079
Produits en cours, intermédiaires et finis	7 105	(1 208)	5 897	13 954	(3 370)	10 584
Voyages en cours	0	0	0	0	0	0
Marchandises	1 413	(580)	833	2 572	(964)	1 608
Total	27 712	(7 119)	20 593	29 249	(7 978)	21 271

Note 11 – Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	1 310	0	1 310	(1 310)	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	42 044	42 044	0	(6 191)	35 853
Impôts courants	3 873	3 873	0	0	3 873
Autres actifs courants	952	952	0	0	952
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 679	8 679	0	0	8 679

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	1 248	0	1 248	(1 248)	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	60 687	60 687	0	(1 851)	58 836
Impôts courants	3 507	3 507	0	0	3 507
Autres actifs courants	964	964	0	0	964
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83 641	83 641	0	0	83 641

Note 12 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	36 091	(1 565)	34 526	58 426	(1 851)	56 575
Créances sociales et fiscales d'exploitation	210	0	210	785	0	785
Fournisseurs débiteurs	300	0	300	394	0	394
Comptes courants actifs	5 400	(4 626)	774	727	0	727
Autres créances d'exploitation	43	0	43	77	0	77
Autres créances	0	0	0	278	0	278
Total	42 044	(6 191)	35 853	60 687	(1 851)	58 836

Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	34 526	25 097	9 429	8 300	230	899

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance crédit à hauteur de 7,7 millions d'euros.

Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Provisions clients et comptes rattachés	(1 851)	(419)	635	55	15	0	(1 565)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Provisions clients et comptes rattachés	(1 599)	(454)	171	0	31	0	(1 851)

Comptes consolidés

Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en milliers d'euros)	2008	2007
Dotations aux provisions	(419)	(454)
Reprises de provisions	635	171
Pertes sur créances irrécouvrables	(309)	(144)

Note 13 – Impôts courants – actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	3 873	0	3 873	3 507	0	3 507
Total	3 873	0	3 873	3 507	0	3 507

Note 14 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	952	0	952	964	0	964
Total	952	0	952	964	0	964

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	3 725	0	3 725	3 292	0	3 292
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	4 954	0	4 954	80 349	0	80 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 679	0	8 679	83 641	0	83 641
Conventions de trésorerie – passif	(25 178)	0	(25 178)	(29 146)	0	(29 146)
Concours bancaires courants	(7 014)	0	(7 014)	(1 723)	0	(1 723)
Trésorerie nette	(23 513)	0	(23 513)	52 772	0	52 772

Note 16 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, s'élève à 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2008, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 266 200 actions.

Évolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2008.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, ainsi que les distributions de dividendes sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 20 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère au titre de l'exercice 2007 est de 54 837 milliers d'euros, soit 206 euros par action.

Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	(22 696)	67 384
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	(22 696)	67 384
Nombre de titres émis au 31 décembre	2 008	2 007
Nombre de titres émis	266 200	266 200
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	266 200	266 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	266 200	266 200

Note 17 – Provisions pour risques et charges

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges	2 845	0	0	0	1 364	(1 045)	(300)	472	(43)	3 293
Autres provisions pour risques	820	0	221	221	759	0	(547)	(1)	(24)	1 228
Restructurations	184	0	0	0	5	(93)	(33)	0	0	63
Autres provisions pour charges	1 172	0	0	0	483	(250)	(26)	1	0	1 380
Total provisions à moins d'un an	5 021	0	221	221	2 611	(1 388)	(906)	472	(67)	5 964
Provisions pour litiges	510	0	0	0	0	0	0	(472)	(38)	0
Provisions pour risques filiales	709	0	59	59	5	0	(63)	0	0	710
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	637	0	0	0	26	(313)	(2)	0	0	348
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	1	0	0	0	0	0	0	(1)	0	0
Total autres provisions	1 857	0	59	59	31	(313)	(65)	(473)	(38)	1 058
Total	6 878	0	280	280	2 642	(1 701)	(971)	(1)	(105)	7 022

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2008

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(2 616)	969	0	(1 647)
Résultat financier	0	0	0	0
Charge d'impôt	(26)	2	0	(24)
Total	(2 642)	971	0	(1 671)

Comptes consolidés

Exercice 2007 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges	2 138	0	0	0	1 582	(534)	(641)	300	0	2 845
Autres provisions pour risques	1 061	0	0	0	95	(31)	0	(300)	(5)	820
Restructurations	110	0	0	0	184	(100)	(10)	0	0	184
Autres provisions pour charges	1 043	0	0	0	521	(369)	(788)	765	0	1 172
Total provisions à moins d'un an	4 352	0	0	0	2 382	(1 034)	(1 439)	765	(5)	5 021
Provisions pour litiges	0	0	0	0	909	0	(407)	0	8	510
Provisions pour risques filiales	853	0	0	0	0	0	(144)	0	0	709
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	1 023	0	0	0	0	(386)	0	0	0	637
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	766	0	0	0	0	0	0	(765)	0	1
Total autres provisions	2 642	0	0	0	909	(386)	(551)	(765)	8	1 857
Total	6 994	0	0	0	3 291	(1 420)	(1 990)	0	3	6 878

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2007

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(3 281)	1 990	0	(1 291)
Résultat financier	(10)	0	0	(10)
Charge d'impôt	0	0	0	0
Total	(3 291)	1 990	0	(1 301)

Note 18 – Engagements envers le personnel

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	2 053	135	2 188	2 034	132	2 166
Écarts actuariels non comptabilisés	566	0	566	369	0	369
Actifs du régime	(57)	0	(57)	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	2 562	135	2 697	2 403	132	2 535

Composantes de la charge

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(156)	(17)	(173)	(180)	(17)	(197)
Charges d'intérêt	(97)	(6)	(103)	(94)	(6)	(100)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(9)	0	(9)	(2)	(2)	(4)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	13	16	29	5	33	38
Coûts des engagements envers le personnel	(249)	(7)	(256)	(271)	8	(263)

Mouvements sur le passif/actif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	2 403	132	2 535	2 239	145	2 384
Augmentation	249	7	256	271	(8)	263
Diminution	(90)	(4)	(94)	(107)	(5)	(112)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	2 562	135	2 697	2 403	132	2 535

Hypothèses d'évaluation

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Hypothèses	2008	2007
Taux d'actualisation	4,30%	4,45%
Rendement attendu des actifs	4,00%	4,00%
Augmentation des salaires	2,10%	2,10%
Augmentation des retraites	1,60%	1,60%
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70%	3,70%
Durée résiduelle	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante

	Évolution du taux d'actualisation	
	De - 0,8%	De + 0,8%
Effet sur la charge	2,35%	- 2,16%
Effet sur l'engagement	0,22%	- 0,21%

Réconciliation entre la juste valeur des actifs en couverture à l'ouverture et à la clôture

(en milliers d'euros)

	Régime en rente	Régime en capital	Total
Juste valeur des actifs en début de période	0	0	0
Produits financiers sur les actifs de couverture	0	0	0
Cotisations versées par l'employeur	0	57	57
Cotisations versées par les employés	0	0	0
Réductions/liquidations	0	0	0
Prestations payées par le fonds	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0
Autres	0	0	0
Juste valeur des actifs en fin de période	0	57	57

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux

	Évolution des coûts médicaux	
	De - 1%	De + 1%
Variation des engagements de couverture maladie	- 2,83%	2,91%

Comptes consolidés

Note 19 – Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	16 521	16 325	196	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	32 365	32 250	115	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	48 886	48 575	311	0
Passifs à la juste valeur en résultat (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	48 886	48 575	311	0
Passifs non courants				
Autres provisions	1 058	0	1 058	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	5 964	5 964	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	50 669	50 669	0	0
Impôts courants	2 773	2 773	0	0
Autres passifs courants	6 106	6 106	0	0

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	23 115	22 791	324	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	31 347	31 163	184	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	54 462	53 954	508	0
Passifs à la juste valeur en résultat (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	54 462	53 954	508	0
Passifs non courants				
Autres provisions	1 857	0	1 857	0
Autres passifs non courants	25	0	25	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	5 021	5 021	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	58 037	58 037	0	0
Impôts courants	4 502	4 502	0	0
Autres passifs courants	6 277	6 277	0	0

Note 20 – Endettement financier

Endettement financier net

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2007	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 521	16 325	196	23 115	22 791	324
Autres emprunts et dettes assimilées	32 365	32 250	115	31 347	31 163	184
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier brut	48 886	48 575	311	54 462	53 954	508
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(8 679)	(8 679)	0	(83 641)	(83 641)	0
Endettement financier net	40 207	39 896	311	(29 179)	(29 687)	508

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Voir note 15.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Analyse des passifs financiers par catégorie

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Valeur	16 521 ⁽¹⁾	23 115 ⁽¹⁾

(1) Dont 16 181 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 16 706 milliers d'euros au 31 décembre 2007 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Valeur	32 365 ⁽¹⁾	31 347 ⁽¹⁾

(1) Comprend principalement :

– un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 25 178 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (contre 29 146 milliers d'euros sur l'exercice 2007);
– des concours bancaires courants pour un montant de 7 014 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 1 723 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Selon la devise

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	16 521	16 473	0	48	23 115	20 816	0	2 299
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	32 365	30 513	0	1 852	31 347	31 153	0	194
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	48 886	46 986	0	1 900	54 462	51 969	0	2 493

Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	16 521	340	16 181	23 115	4 724	18 391
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	32 365	0	32 365	31 347	0	31 347
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	48 886	340	48 546	54 462	4 724	49 738

Note 21 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	25 760	0	14	(6 312)	(79)	76	19 459
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	9 687	0	(1)	(639)	(42)	0	9 005
Clients créditeurs	993	0	(31)	0	0	0	962
Comptes courants – passif à moins d'un an	(1 754)	0	0	97	(95)	1 761	9
Autres dettes d'exploitation	7 401	0	(107)	(45)	(3)	(6 465)	781
Autres dettes ⁽¹⁾	15 950	0	6	6 311	(52)	(1 762)	20 453
Total	58 037	0	(119)	(588)	(271)	(6 390)	50 669

(1) Le poste « Autres dettes » intègre des charges à payer correspondant à la quote-part de résultat de la Financière du Loch, remontée dans la Société Industrielle et Financière de l'Artois pour 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	26 340	0	0	(604)	24	0	25 760
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	9 525	0	0	182	(20)	0	9 687
Clients créditeurs	1 050	0	0	(55)	(2)	0	993
Comptes courants – passif à moins d'un an	(1 760)	0	0	6	0	0	(1 754)
Autres dettes d'exploitation	1 618	0	0	5 801	(18)	0	7 401
Autres dettes	2 360	0	0	14 133	(543)	0	15 950
Total	39 133	0	0	19 463	(559)	0	58 037

Comptes consolidés

Note 22 – Impôts courants – passif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	4 502	0	0	(1 709)	(20)	0	2 773

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	8 751	0	0	(4 234)	(15)	0	4 502

Note 23 – Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance	6 301	0	0	(259)	62	2	6 106
Autres dettes courantes	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 301	0	0	(259)	62	2	6 106

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance	4 084	0	0	2 340	(123)	0	6 301
Autres dettes courantes	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 084	0	0	2 340	(123)	0	6 301

Notes sur le compte de résultat

Note 24 – Informations sectorielles

Ventilation par secteur d'activité

En 2008 (en milliers d'euros)	Terminaux et Systèmes spécialisés	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	138 580	0	0	138 580
Dotations nettes aux amortissements	(6 004)	0	0	(6 004)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	443	0	0	443
Autres charges opérationnelles nettes				(149 438)
Résultat opérationnel	(15 953)	(466)	0	(16 419)
Résultat financier				(10 096)
Part de résultat dans les entreprises associées	0	(85)	0	(85)
Impôt sur les résultats				(199)
Résultat net consolidé				(26 799)
Investissements corporels et incorporels	1 977	0	0	1 977
Actifs sectoriels				
<i>Goodwill</i>	4 694	0	0	4 694
Actifs corporels et incorporels	34 020	0	0	34 020
Titres mis en équivalence	0	1 228	0	1 228
Actifs sectoriels courants	56 446	0	0	56 446
Total actifs sectoriels	95 160	1 228	0	96 388
Passifs sectoriels				
Provisions sectorielles	9 291	0	0	9 291
Passifs sectoriels courants	30 154	20 535	(20)	50 669
Total passifs sectoriels	39 445	20 535	(20)	59 960

En 2007 (en milliers d'euros)	Terminaux et Systèmes spécialisés	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	157 463	0	0	157 463
Dotations nettes aux amortissements	(3 836)	(1)	0	(3 837)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	1 213	0	0	1 213
Autres charges opérationnelles nettes				(157 015)
Résultat opérationnel	(1 722)	(454)	0	(2 176)
Résultat financier				68 345
Part de résultat dans les entreprises associées	0	(547)	0	(547)
Impôt sur les résultats				2 322
Résultat net consolidé				67 944
Investissements corporels et incorporels	2 741	0	0	2 741
Actifs sectoriels				
<i>Goodwill</i>	6 788	0	0	6 788
Actifs corporels et incorporels	36 207	0	0	36 207
Titres mis en équivalence	0	1 313	0	1 313
Actifs sectoriels courants	80 107	0	0	80 107
Total actifs sectoriels	122 597	1 313	0	124 415
Passifs sectoriels				
Provisions sectorielles	8 755	0	0	8 755
Passifs sectoriels courants	43 775	14 282	(20)	58 037
Total passifs sectoriels	52 530	14 282	(20)	66 792

Les transactions entre secteurs sont effectuées aux conditions de marché.

Comptes consolidés

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Europe hors France	Amériques	Asie- Pacifique	Total
En 2008					
Chiffre d'affaires	83 028	33 383	14 921	7 248	138 580
Actifs sectoriels :					
– immobilisations incorporelles	2 043	163	70	2	2 278
– immobilisations corporelles	28 635	2 838	182	87	31 742
Investissements corporels et incorporels	1 812	33	122	10	1 977
En 2007					
Chiffre d'affaires	89 832	39 829	20 272	7 530	157 463
Actifs sectoriels :					
– immobilisations incorporelles	2 118	209	33	4	2 364
– immobilisations corporelles	30 326	3 156	252	109	33 843
Investissements corporels et incorporels	2 282	205	150	104	2 741

Note 25 – Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2008	Variations de périmètre	Variations de change	2008 Périmètre et change constants	2007
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	138 580	956	1 322	140 858	157 463
Résultat opérationnel	(16 419)	(66)	(219)	(16 704)	(2 176)
Résultat financier	(10 096)	0	(5)	(10 101)	68 345

(1) Effet de la cession en 2007 de l'activité RFID animal.

Note 26 – Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	138 580	157 463
Achats et charges externes	(89 364)	(98 529)
Locations et charges locatives	(3 820)	(3 965)
Frais de personnel	(54 181)	(54 621)
Dotations aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	(5 561)	(2 624)
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs non financiers	(39)	987
Pertes et gains de change nets	(439)	(449)
Pertes et bénéfices attribués	0	0
Autres charges opérationnelles	(2 008)	(1 482)
Autres produits opérationnels	413	1 044
Résultat opérationnel	(16 419)	(2 176)

(1) Dont – 2 094 milliers d'euros liés à la dépréciation du goodwill IER Graphic constatée sur l'exercice 2008.

Note 27 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
Coût net du financement		
Charges d'intérêts	(2 804)	(2 451)
Revenus des créances financières	2 027	1 270
Autres (net)	0	(41)
Sous-total	(777)	(1 222)
Autres produits et charges financiers		
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	6 582	71 692
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement	0	12 278
Variation des provisions financières	(295)	(10)
Autres (net) ⁽²⁾	(15 606)	(14 393)
Sous-total	(9 319)	69 567
Résultat financier	(10 096)	68 345

(1) Correspond principalement au produit de dividendes reçus au titre de l'exercice 2008 par Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Plantations des Terres Rouges.

(2) La ligne « Autres » intègre principalement :

– la quote-part de résultat de la Financière du Loch, remontée dans la société Société Industrielle et Financière de l'Artois pour – 20 470 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008 (contre – 14 232 milliers d'euros en 2007);
– le produit d'abandon de créances de + 4 758 milliers d'euros, octroyés par la société Compagnie du Cambodge à la société IER au titre de l'exercice 2008.

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(207)	(1 431)
Report en arrière des déficits	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	18	105
Sous-total impôts sur les bénéfices	(189)	(1 326)
Impôts sur les distributions	0	0
Impôts différés nets	(10)	3 648
Sous-total impôts différés	(10)	3 648
Total	(199)	2 322

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net consolidé	(26 799)	67 944
Résultat net des sociétés mises en équivalence	85	547
Charge (produit) d'impôt	199	(2 322)
Résultat avant impôt	(26 515)	66 169
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	9 129	(22 784)
Rapprochement		
Différences permanentes	(3 570)	21 405
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(5 416)	3 766
Crédit d'impôts	18	(874)
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	(384)	821
Autres	24	(12)
Produit (charge) réel d'impôt	(199)	2 322

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Comptes consolidés

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2008	2007
Reports fiscaux déficitaires	4 019	4 039
Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes	439	551
Annulation des réévaluations	0	0
Différences temporaires sociales	2 279	2 479
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations	0	0
Autres retraitements	8	40
Impôts différés nets liés aux retraitements IFRS	(4 505)	(4 635)
Provisions fiscales	(717)	(558)
Crédit-bail	(315)	(270)
Actifs et passifs d'impôts différés nets	1 208	1 646

Reports déficitaires non activés

(en milliers d'euros)	2008	2007
Déficits reportables	11 776	8 955
Amortissements réputés différés	0	0
Total	11 776	8 955

Évolution au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	6 621	0	0	(517)	(4)	82	6 182
Impôts différés – passif	4 975	0	0	(57)	0	56	4 974

Évolution au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	3 844	0	0	2 791	(15)	1	6 621
Impôts différés – passif	5 837	0	0	(862)	(1)	1	4 975

Autres informations

Note 29 – Effectifs moyens

	2008	2007
Cadres	272	288
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	601	608
Total	873	896

Ventilation des effectifs par activité

	2008	2007
Terminaux et Systèmes spécialisés	873	896
Total	873	896

Note 30 – Parties liées

Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	2008	2007
Avantages à court terme	391	437
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions ⁽¹⁾	0	0

(1) Bolloré a accordé des options de souscription d'actions Bolloré à certains salariés du Groupe Artois cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat. La réalisation de cette opération s'est effectuée dans les conditions prévues par l'Assemblée générale extraordinaire de Bolloré du 7 juin 2006. Les modalités de ce plan et les périodes d'exercice des options ont été définitivement arrêtées lors du Conseil d'administration de Bolloré du 6 avril 2007.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 « Share-based payment » à ce plan de souscription d'actions. À la date d'octroi, le 8 juin 2007, la juste valeur des options accordées a été calculée par un expert indépendant selon le modèle Black and Scholes, cette valeur représentant la charge à comptabiliser sur la période (460 milliers d'euros concernant les salariés sur l'exercice 2008) correspondant à la durée d'acquisition des options.

Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	506	245
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	27 047	38 820
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	(2 559)	(2 236)
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	4 601	4 546
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration		
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	(9 149)	57 450
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	2 030	634
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	65	(532)
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

(2) Montants sociaux.

Comptes consolidés

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	149	49
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	9 451	14 782
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	232	209
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	9 415	14 735
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie – actif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 584	80 979
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	4 797	6 558
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie – passif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	25 178	29 146
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	5 986	10 974
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.
(2) Montants sociaux.

Note 31 – Engagements donnés

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)	1 411	1 411	0	0
Avals, cautions et garanties	3 684	3 684	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques*	5 501	0	0	5 501

* Détail des nantissements, sûretés réelles et hypothèques

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanté	Total du poste de bilan	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles					
Nantissement sur fonds de commerce					
– Automatic System Belgium	01/07/2002	illimité	5 501	(1)	

(1) S'agissant d'une création, ce fonds de commerce n'est pas valorisé dans les comptes.

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)	498	427	71	0
Avals, cautions et garanties	3 830	3 830	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques*	5 413	0	0	5 413

* Détail des nantissements, sûretés réelles et hypothèques

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles					
Nantissement sur fonds de commerce					
- Automatic System Belgium	01/07/2002	illimité	5 413	(1)	

(1) S'agissant d'une création, ce fonds de commerce n'est pas valorisé dans les comptes.

Note 32 – Engagements reçus

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçus	3 100	3 100	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçus	100	100	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

Note 33 – Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente, voir note 1 paragraphe B – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2008, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élevaient à 271,7 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, une variation de + 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de + 3,7 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et sur les capitaux propres consolidés.

Risque de liquidité

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 31 décembre 2008 inclut 16 181 milliers d'euros de mobilisations de créances.

Le Groupe Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence de ce Groupe au 31 décembre 2008.

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2008, la part de l'endettement financier net à taux fixe s'élève à 340 milliers d'euros, et l'endettement financier net à taux variable s'élève à 39,9 millions d'euros.

Si les taux augmentent de 1%, l'impact annuel sur les charges financières nettes serait de 399 milliers d'euros.

Le Groupe Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Risque crédit

La Direction de la trésorerie Groupe centralise mensuellement l'évolution du besoin en fonds de roulement. La plupart des divisions ont recours à l'assurance-crédit.

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance-crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 11 – Échéancier des créances.

Gestion du risque de devise

La faible part du chiffre d'affaires en devises étrangères (83% en zone euro, 17% en autres devises) et le fait de nombreuses dépenses d'exploitation en devises locales limitent l'exposition du Groupe au risque de change.

Le Groupe réduit encore son exposition aux risques de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises, tant en export/vente qu'en import/achat, supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois, elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

Les flux intragroupes font l'objet d'un *netting* mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

Note 34 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Comptes consolidés

Note 35 – Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Montant des honoraires par réseau

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2008	Total 2008	Total 2007	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	28	33	4	28	3	12	24	5	35	11
Filiales	164	244	119	203	97	88	45	41	65	89
– Autres missions légales et accessoires										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	192	277	123	231	100	100	69	46	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	192	277	123	231	100	100	69	46	100	100

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2007	Total 2007	Total 2006	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	33	81	28	53	12	23	5	28	11	41
Filiales	244	220	203	180	88	77	41	40	89	59
– Autres missions légales et accessoires										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	277	301	231	233	100	100	46	68	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	277	301	231	233	100	100	46	68	100	100

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2006	Total 2006	Total 2005	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	81	33	53	18	23	8	28	15	41	27
Filiales	220	245	180	205	77	92	40	40	59	73
– Autres missions légales et accessoires										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	301	278	233	223	100	100	68	55	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	301	278	233	223	100	100	68	55	100	100

Note 36 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	% intérêt 2008	% intérêt 2007	SIREN/ Pays
I – Par intégration globale				
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	Mère	Mère	562 078 261
Automatic Control Systems Inc.	New York	52,11	52,11	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	52,11	52,11	Canada
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	NC	52,11	États-Unis
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	52,11	52,11	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	52,11	52,11	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	52,11	52,11	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	52,10	52,10	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	52,10	52,10	420 248 031
IER GmbH	Uetze	52,11	52,11	Allemagne
IER Graphic (ex-Tupos-graphic)	Avelin	52,11	52,11	330 345 158
IER Impresoras Especializadas	Madrid	52,11	52,11	Espagne
IER Inc.	Richardson	52,11	52,11	États-Unis
IER Ltd	Southall	52,11	52,11	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	52,11	52,11	Singapour
IER SA	Suresnes	52,11	52,11	622 050 318
Printex Europe SA	Froyennes	NC	33,49	Belgique
Socarfi	Puteaux	96,20	96,20	612 039 099
II – Par mise en équivalence				
Rivaud Innovation	Puteaux	23,84	23,84	390 054 815

NC : non consolidée.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 10 « Dépréciation d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe ;
- les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 12 « Actifs financiers » de la même note.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Comptes annuels

56	Bilan
58	Compte de résultat
59	Annexe aux comptes annuels
59	Notes sur le bilan – notes 1 à 4
61	Notes sur le compte de résultat – notes 5 à 10
62	Informations diverses – notes 11 à 17
63	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
64	Filiales et participations au 31 décembre 2008
66	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
67	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés

Comptes annuels

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008		31/12/2007	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		4	4	0	0
Immobilisations financières					
Autres participations		74 092	6 951	67 141	66 895
Autres titres immobilisés		98 915		98 915	91 497
Total	1-2	173 011	6 954	166 057	158 392
Créances					
Autres créances		5 390		5 390	79 878
Divers					
Disponibilités					7
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance					12
Total	3	5 390	0	5 390	79 897
Total actif		178 401	6 954	171 447	238 289

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		5 324	5 324
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 610	4 610
Écarts de réévaluation		229	229
Réserves			
Réserve légale		532	532
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		144 727	144 727
Report à nouveau		13 741	4 179
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(18 260)	64 399
Total	4	150 902	223 999
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour charges		0	0
Total		0	0
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9	7
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66	50
Dettes fiscales et sociales		0	0
Dettes diverses			
Autres dettes		20 470	14 232
Total	3	20 545	14 290
Total passif		171 447	238 289

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net		0	0
Autres produits	7	0	35
Total des produits d'exploitation		0	35
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	5	432	431
Impôts, taxes et versements assimilés	6	21	21
Autres charges	7	34	34
Total des charges d'exploitation		487	486
Résultat d'exploitation		(487)	(451)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		6 340	71 658
Autres intérêts et produits assimilés		1 677	1 104
Reprises sur provisions et transferts de charges		114	18
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		0	0
Total des produits financiers		8 131	72 781
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		19	560
Intérêts et charges assimilés		25 740	14 234
Total des charges financières		25 759	14 794
Résultat financier	8	(17 627)	57 987
Résultat courant avant impôt		(18 114)	57 536
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	12 441
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	48
Total des produits exceptionnels		0	12 490
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	4 266
Total des charges exceptionnelles		0	4 315
Résultat exceptionnel	9	0	8 175
Impôts sur les bénéfices	10	(147)	(1 312)
Total des produits		8 132	85 305
Total des charges		26 392	20 907
Bénéfice ou perte		(18 260)	64 399

Annexe aux comptes annuels

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de la réévaluation au 31 décembre 1976.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Note 1 – Actif immobilisé

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2008	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	
Immobilisations financières					
Participations	73 941	151		74 092	74 092
Autres titres immobilisés	91 497	7 418		98 915	98 915
Total	165 442	7 569	0	173 011	173 011

Les principales variations du poste « immobilisations financières » sont dues à l'acquisition de titres immobilisés de la société Financière de l'Odet pour 7 millions d'euros.

Réévaluation de l'actif immobilisé

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2008 se résume comme suit :

Immobilisations non amortissables

(en milliers d'euros)	Valeur en coût historique	Réévaluation	Valeur réévaluée
Participations	890	2 950	3 840

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan pour un montant de 2 950 milliers d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985 par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

Note 2 – Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2008	Dotations financières	Reprises financières	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	
Immobilisations financières					
Titres de participations	7 046	19	114	6 951	6 951
Total	7 050	19	114	6 955	6 951

Comptes annuels

Note 3 – État des échéances, des créances et des dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
État	1 177	1 177		
Autres créances	4 213	4 213		4 213
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Total	5 390	5 390		4 213

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	9			
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	66	66			
Dettes fiscales et sociales					
Autres dettes	20 470	20 470			20 470
Total	20 545	20 545			20 470

Note 4 – Capitaux propres et variation de la situation nette

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2008	Affectation du résultat 2007	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2008	Capitaux propres au 31/12/2008
Capital social	5 324				5 324
Primes	4 610				4 610
Écarts de réévaluation	229				229
Réserve légale	532				532
Autres réserves	144 727				144 727
Report à nouveau	4 179	9 562			13 741
Résultat de l'exercice	64 399	(64 399)		(18 260)	(18 260)
Total	223 999	(54 837)		(18 260)	150 902

Notes sur le compte de résultat

Note 5 – Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2008	2007
Honoraires	(317)	(324)
Publicité	(52)	(63)
Services bancaires et frais sur titres	(63)	(44)
Total	(432)	(431)

Note 6 – Impôts, taxes et versements assimilés

(en milliers d'euros)	2008	2007
IFA	(21)	(21)

Note 7 – Autres charges et produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2008	2007
Autres produits	0	35
Jetons de présence versés	(34)	(34)
Total	(34)	1

Note 8 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
Revenus des titres de participation	6 340	71 658
Autres intérêts des conventions de trésorerie	1 649	1 103
Autres intérêts et produits assimilés	(20 470)	(14 232)
Perte sur créances liées à des participations	(5 242)	0
Dotations et reprises sur dépréciation	95	(542)
Total	(17 627)	57 987

La société a abandonné une créance de 5 242 milliers d'euros au profit de sa filiale IER dans le cadre des dispositions de l'article 216 A du Code général des impôts. En contrepartie, IER s'engage à procéder à une augmentation de capital avant le 31 décembre 2010 d'un montant au moins égal à cet abandon.

Note 9 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges et produits nets sur opérations en capital	0	8 175

Note 10 – Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(18 114)	(147)	(18 260)

Informations diverses

Note 11 – Effectif moyen

Néant.

Note 12 – Engagements hors bilan

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a consenti à Monsieur Edmond Marchegay une option d'achat de 5 % du capital d'IER, sa filiale à 52,11 %. Cette option peut être exercée entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009 à un prix global de 4,25 millions d'euros, soit une valorisation de 85 millions d'euros d'IER. La Société Financière et Industrielle de l'Artois a garanti un prix de rachat égal à quinze fois le résultat net par action de l'exercice précédant le rachat. Ce dernier ne pourra intervenir avant le 30 juin 2009.

Au 31 décembre 2008, la levée de cette option n'étant pas probable, aucun coût n'a été provisionné dans les comptes de la société mère.

Note 13 – Rémunérations des dirigeants

Jetons de présence	34 milliers d'euros
--------------------	---------------------

Note 14 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant.

Note 15 – Tableau des filiales et participations

Voir page 64.

Note 16 – Informations concernant les entreprises liées

Sont considérées comme des entreprises liées les entreprises qui sont susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Montant net	Dont entreprises liées
Produits financiers	8 131	8 131
Charges financières	(25 759)	(25 759)

Note 17 – Consolidation

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société :

Bolloré
Odet
29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 164	13 890	52 349	66 205	(18 208)
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	1 501	163	4 519	1 312	147
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 876	13 834	48 102	64 399	(18 260)
Montant des bénéfices distribués	21 296	25 555	43 923	54 837	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action⁽³⁾					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	21,00	52,00	180,00	243,78	(68,95)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	18,00	52,00	181,00	241,92	(68,60)
Dividende versé à chaque actionnaire	80,00	96,00	165,00	206,00	0,00
IV. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant masse salariale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

(3) En euros.

Filiales et participations au 31 décembre 2008

Société (en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société				
1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
IER	12 560	(11 153)	52,11	4 454
2. PARTICIPATIONS (DE 10 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
Rivaud Innovation	12 160	(7 098)	23,45	2 852
Plantation des Terres Rouges	17 029	505 236	22,81	11 683
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 666)	17,71	1 771
Compagnie de Pleuven	136 201	200 117	12,00	16 341
Financière du Loch	236 940	(171 284)	11,95	28 312
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
1. FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A1)				
Filiales françaises (ensemble)				84
Filiales étrangères (ensemble)				
2. PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A2)				
Participations françaises (ensemble)				
Participations étrangères (ensemble)				
Total				65 497

Valeur nette	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés en 2008	Numéro SIRET
4 454	-	-	70 016	(3 420)	-	622 050 318 00063
1 187	-	-	-	(318)	-	390 054 815 00027
11 683	-	-	-	37 111	4 662	Société étrangère
839	-	-	124	(81)	-	428 773 980 00019
16 341	-	-	-	195 551	-	487 529 828 00013
28 312	-	-	-	(171 361)	-	417 537 628 00014
52	-	-				
62 868	0				4 662	

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 des « Méthodes et principes comptables » de l'annexe.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application de l'approche retenue par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre Conseil d'administration du 15 décembre 2008 a autorisé la conclusion d'une convention d'abandon de créance, dans le cadre de l'article 216A du Code général des impôts, en date du 30 décembre 2008, avec la société IER pour un montant de 5 242 000 euros.

Administrateurs intéressés :

- Comte de Ribes ;
- Compagnie du Cambodge ;
- Edmond Marchegay.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2004 a consenti à Edmond Marchegay une option d'achat de 5 % du capital d'IER, valorisé à 85 millions d'euros pour 100 % du capital.

Cette option pourra être levée entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009.

Votre société garantit à Edmond Marchegay un prix de rachat, au 30 juin 2009, égal à 15 fois le résultat net par action de l'exercice précédent ledit rachat.

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron



Résolutions

- 70 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009
- 71 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
- 73 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
- 74 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (huitième résolution)

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Président-directeur général, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières précitées ne pourra être supérieur à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), primes d'émission éventuellement non comprises, étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunts ne pourrait excéder une valeur nominale de 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées de l'article L. 225-134 du Code de commerce :

- limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital. Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
- répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (neuvième résolution)

L'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce dispose que, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons, par le vote de la neuvième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, attribution d'actions nouvelles ou élévation du nominal (dixième résolution)

Il vous est proposé, en outre, de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés (onzième résolution)

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce (article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispose que, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent et compte tenu de l'objet des huitième et neuvième résolutions de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise (PEE) de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote. Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un PEE.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un PEE sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

Pouvoirs à conférer (douzième résolution)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'administration

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009

À titre ordinaire

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2008)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir une perte de 18 260 023,89 euros.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

Le résultat net de l'exercice est une perte de 18 260 023,89 euros.

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

(en euros)

Perte de l'exercice	(18 260 023,89)
Report à nouveau antérieur	13 740 616,37
Au compte « Report à nouveau »	(4 519 407,52)

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	206,00 ⁽¹⁾	96,00 ⁽¹⁾	165,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	54,86	43,92	25,55

⁽¹⁾ Le dividende à répartir au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 était éligible à la réduction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Troisième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés qui se traduisent par un résultat net de - 26,8 millions d'euros, dont - 22,7 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 67,94 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Quatrième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat d'Olivier Roussel arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Compagnie du Cambodge arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Société Bordelaise Africaine arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

À titre extraordinaire

Huitième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT RÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES)

L'Assemblée générale extraordinaire connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unités monétaires quelconques établies par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuellement non comprises, étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur de ce montant ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions sans être inférieure aux trois quarts de l'augmentation de capital décidée. Les actions non souscrites peuvent être librement réparties totalement ou partiellement. Le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- conformément à l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Président-directeur général le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que d'y surseoir. Le Président-directeur général devra rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- pour chacune des émissions décidées en application de cette résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global ci-dessus mentionné, lorsque le conseil constate une demande excédentaire.

Neuvième résolution

(DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

Dixième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et selon les dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente assemblée ;
- en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- conformément à l'article L. 225-129-4, le Conseil pourra dans les limites qu'il aura préalablement fixées déléguer au Président-directeur général le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir. Le Président-directeur général devra rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;

Onzième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la Loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire donne au Conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ; fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;

- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servies, et ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

Douzième résolution

(POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009 (Huitième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, et pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération et fixer les conditions définitives des émissions en découlant.

La huitième résolution prévoit l'émission en une ou plusieurs fois avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 1 700 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra quant à lui excéder 200 000 000 euros ou la contrevaletur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la huitième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009 (Onzième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission est réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Cette émission est soumise à votre approbation, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération, et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Autres informations réglementées

- 76 Attestation du rapport financier annuel
- 76 Document d'information annuel

Autres informations réglementées

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2009
Cédric de Bailliencourt,
Président-directeur général

Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.sif-artois.com)

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

Communiqués

09/04/2009	Résultats année 2008
20/02/2009	Chiffre d'affaires exercice 2008
19/12/2008	Recommandations Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires
14/11/2008	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2008
07/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
29/08/2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
19/05/2008	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire ⁽¹⁾
19/05/2008	Modalités de mise à disposition/Consultation des informations article R. 225-83 du Code de commerce
14/05/2008	Informations financières trimestrielles
30/04/2008	Mise à disposition du rapport financier annuel 2007
27/03/2008	Extrait du communiqué du 3 novembre 2006 de la déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
20/03/2008	Résultats année 2007 Avis financiers : <i>La Tribune</i> (20 mars 2008)
15/02/2008	Chiffre d'affaires 2007

(1) Ne fait pas l'objet d'une diffusion réglementée.

Déclaration d'opérations sur titres de la Financière de l'Artois par les dirigeants

27/10/2008	Déclarations d'opérations sur titres
24/10/2008	Déclarations d'opérations sur titres
17/10/2008	Déclarations d'opérations sur titres
10/10/2008	Déclarations d'opérations sur titres
27/06/2008	Déclarations d'opérations sur titres
05/02/2008	Déclarations d'opérations sur titres

Publications (disponibles sur le site Internet : www.sif-artois.com)

29/08/2008	Rapport financier semestriel 2008
30/04/2008	Rapport annuel 2007

Rapport annuel (disponible au siège de la société)

29/05/2009	Rapport annuel 2008
30/05/2008	Rapport annuel 2007

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (Balo)

Disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr

08/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
23/06/2008	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007
07/05/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
18/04/2008	Avis de convocation pour l'Assemblée générale ordinaire
11/04/2008	Publication des comptes annuels 2007
13/02/2008	Chiffre d'affaires année 2007

Informations déposées au greffe du tribunal de commerce de Nanterre

22/02/2008	Changement de Président-directeur général Procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2007 (dépôt numéro 6336 du 22 février 2008)
27/06/2008	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 (dépôt numéro 11442 du 27 juin 2008)
27/06/2008	Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 (dépôt numéro 11441 du 27 juin 2008)
06/08/2008	Changement de représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, administrateur, à compter du 7 juillet 2008 (dépôt numéro 24303 du 6 août 2008)

Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de la Société Industrielle et Financière de l'Artois

Préalablement à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le Balo n° 47 du 18 avril 2008
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien Juridique* n° 100 du 19 mai 2008
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précèdent l'Assemblée générale

Société Industrielle et Financière de l'Artois

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33

Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22